

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	22	22

DATE DE LA CONVOCATION
28/02/2023

DELIBERATION N°
08/06.03.2023

L'an deux mille vingt-trois  
et le six mars à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

### Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DEBRAY M. GROS M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. FAUQUET-LEMAITRE M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

### OBJET DE LA DELIBERATION :

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT DU SIVED NG  
AU PROFIT DU PARC NATUREL REGIONAL  
DE LA SAINTE BAUME**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**CONSIDERANT** que le PNR a signifié à Monsieur FAISSOLLE Frédéric, Directeur Général des Services du SIVED NG, et au Président du SIVED NG son intention de recruter Monsieur FAISSOLLE Frédéric au 1er mai 2023 pour occuper le poste de Directeur du PNR et que ce dernier a émis un avis favorable à cette proposition de mutation,

**CONSIDERANT** que la prise de poste de Monsieur FAISSOLLE Frédéric au sein des effectifs du PNR nécessite, au vu de la période concernée et notamment du départ de l'ancien Directeur prévu au 15 février 2023, de la période de préparation budgétaire et des projets stratégiques en cours, à ce que Monsieur FAISSOLLE Frédéric puisse prendre connaissance des affaires avant l'échéance de sa mutation effective,

**CONSIDERANT** que la bonne poursuite de l'exécution des missions du service assuré par le SIVED NG demande à ce qu'une période de passation des dossiers soit organisée et qu'elle nécessitera la présence Monsieur FAISSOLLE Frédéric après sa mutation au 1er mai 2023,

**CONSIDERANT** le courrier d'acceptation de mise à disposition de Monsieur FAISSOLLE Frédéric en date du 22 février 2023,

### *Le Comité Syndical, après avoir*

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** de la proposition de convention de mise à disposition ci-annexée,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition ci-annexée, pour l'agent concerné,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire,

**DIT** que cette convention sera notifiée au PNR Sainte Baume pour validation par son Comité Syndical,

Pour extrait certifié conforme,

*Le Président*

Éric AUDIBERT

**S.I.V.E.D N.G**

CS 70325

83175 BRIGNOLES Cedex